



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 59 b) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement

Intégrer les femmes dans les stratégies nationales de développement

Rapport du Secrétaire général

Le présent rapport, établi conformément à la résolution 62/206 de l'Assemblée générale sur la participation des femmes au développement, fait état des progrès réalisés dans la prise en considération des priorités et des besoins spécifiques des femmes en matière de développement, notamment dans la formulation des stratégies nationales de développement. Il convient un certain nombre de recommandations soumises à l'Assemblée pour examen.

* A/64/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Acquis de la participation des femmes au développement	3
III. Inscription de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies nationales de développement	5
IV. Accès des femmes au plein emploi et au travail décent	9
V. Accès des femmes à la protection sociale	13
VI. Coopération internationale au service du développement	15
VII. Intégration de la dimension hommes-femmes dans l'action menée face à la crise économique et financière	17
VIII. Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/206, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'égalité des sexes revêtait une importance fondamentale pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. Elle a souligné la nécessité d'instaurer, aux niveaux national et international, dans tous les domaines de la vie, un environnement propice à l'intégration effective des femmes au développement.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 62/206 sur la participation des femmes au développement, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les stratégies nationales de développement. Le présent rapport est présenté en réponse à cette demande. Il a été établi sur la base des contributions adressées par les États Membres et les entités des Nations Unies¹.

II. Acquis de la participation des femmes au développement

3. Alors que l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes apparaissent de plus en plus comme des conditions préalables essentielles de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, les priorités et les besoins des femmes et des filles ne sont pas pris en considération systématiquement dans les politiques de développement et les processus de planification. Les inégalités structurelles qui caractérisent les rapports de pouvoir et la répartition des richesses, de même que la persistance des stéréotypes et des comportements sexistes, entravent la réalisation des engagements en matière d'égalité hommes-femmes².

4. Si certaines femmes ont pu grâce à la mondialisation élargir leurs perspectives économiques et accroître leur indépendance, beaucoup d'autres ont été marginalisées. La répartition déséquilibrée des bienfaits de la mondialisation s'est traduite par un creusement des disparités économiques, une forte incidence de la pauvreté parmi les femmes et une inégalité croissante entre les hommes et les femmes, notable en particulier dans la détérioration et la dangerosité des conditions de travail, surtout dans l'économie informelle et les zones rurales.

¹ Les gouvernements des pays ci-après ont envoyé des contributions (Algérie, Allemagne, Australie, Bahreïn, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Chypre, Danemark, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Jamaïque, Japon, Malte, Mexique, Ouzbékistan, Portugal, Qatar, Serbie, Singapour, Soudan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Viet Nam et Yémen), ainsi que les entités des Nations Unies ci-après : Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Banque mondiale, Volontaires des Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale du commerce (OMC).

² Voir E/CN.6/2008/2.

5. Les problèmes rencontrés par les femmes dans le domaine du développement ont été exacerbés par la crise alimentaire. La flambée des prix des produits alimentaires a frappé de plein fouet des millions d'êtres humains, à commencer par les femmes pauvres³. Alors qu'elles jouent un rôle primordial dans la production alimentaire dans de nombreuses régions du monde, les femmes n'ont que très difficilement accès aux ressources productives – terres, crédit, services de vulgarisation et technologie. Avec l'exode des hommes, qui quittent leurs terres pour aller chercher du travail ailleurs, ce sont elles qui doivent subvenir aux besoins de la famille. L'accès inégal des femmes à l'utilisation et au contrôle des actifs et des ressources limite leur capacité de prévoir et éviter les crises⁴. De plus, la crise économique et financière frappe de manière disproportionnée les nombreuses femmes cantonnées dans des emplois précaires et qui risquent par conséquent davantage que les hommes de se retrouver sans travail, sont moins couvertes par l'assurance chômage et la sécurité sociale⁵ et n'ont pas accès à l'égalité à l'utilisation et au contrôle des ressources économiques et financières.

6. L'examen à mi-parcours (2008) des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement montre que des initiatives ont été prises au niveau national pour intégrer les femmes au développement. Ainsi, les disparités se sont réduites en ce qui concerne l'éducation des filles par rapport à celle des garçons et l'accès des femmes à l'emploi et à la vie politique, mais les avancées sont lentes et inégales d'une région à l'autre.

7. L'indice de parité des sexes pour l'enseignement primaire est de 95 % ou plus dans 6 régions sur 10, y compris les plus peuplées⁶. Reste qu'il n'a pas progressé assez rapidement pour permettre l'instruction de base des millions de filles encore privées d'école, et les résultats obtenus varient beaucoup d'une région à l'autre. Seuls 18 des 113 pays qui ont atteint l'objectif de parité garçons-filles dans les enseignements primaire et secondaire sont susceptibles de le faire d'ici à 2015. Et seuls 35 % des pays ont atteint la parité dans le secondaire, et 3 % dans l'enseignement supérieur⁷.

8. L'élévation du niveau d'instruction ne peut être une stratégie d'autonomisation efficace que si elle se traduit par l'égalité des chances économiques. Bien que l'emploi féminin ait augmenté, le travail rémunéré des femmes est caractérisé dans de nombreux domaines par la ségrégation professionnelle, les femmes étant souvent cantonnées dans des emplois précaires et mal payés. Comme elles assurent l'essentiel des tâches domestiques non rémunérées, les femmes ont moins accès au

³ Banque mondiale/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Fonds international de développement agricole, *Manuel sur la parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture*, 2008.

⁴ K. Hansen-Kuhn, « Women and Food Crises: How US Food Aid Policies Can Better Support their Struggles », document de réflexion établi pour ActionAid (2007). Disponible sur le Web à l'adresse http://www.sarpn.org/documents/d0002518/women_food_crises_ActionAid.pdf.

⁵ Organisation des Nations Unies, Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, 1999, *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : la mondialisation, les femmes et le travail* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.99.IV.8), p. 12 et 13.

⁶ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Les objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2009*, New York, 2007.

⁷ Organisation des Nations Unies, Document de travail établi pour la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue à New York le 25 septembre 2008.

plein emploi et basculent dans l'économie informelle, en particulier à l'ère du VIH/sida et de la crise alimentaire.

9. La proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes a légèrement augmenté, passant de 13,5 % en 2000 à 18,4 % en 2009⁸. Seuls 24 pays ont atteint ou dépassé la barre des 30 % de représentation féminine dans les parlements. Cette représentation est certes un indicateur important de la capacité des femmes à influencer les prises de décisions, notamment en matière de politiques publiques, de stratégies et d'affectation des ressources, mais la présence des femmes aux plus hautes fonctions de responsabilité est tout aussi critique.

10. La concrétisation du développement et notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont subordonnées aux progrès accomplis dans la voie de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes. Il apparaît de plus en plus que l'investissement dans l'avenir des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique durable. Il est donc primordial d'intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques, aux stratégies et aux plans nationaux de développement si l'on veut parvenir à une croissance économique durable privilégiant l'élément humain et l'élimination de la pauvreté.

III. Inscription de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies nationales de développement

11. Le document final du Sommet mondial de 2005 préconisait l'adoption et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement [résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 22 a)]. En réponse à cette demande, la Commission de la condition de la femme a étudié la question des stratégies nationales de développement lors d'une table ronde de haut niveau tenue en marge de sa cinquantième session en 2006, et a insisté sur la nécessité d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux⁹.

12. L'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, en 2005, a montré que certains États Membres prenaient des mesures pour tenir compte des besoins des femmes et des filles dans leurs politiques de développement. Il a toutefois révélé la persistance d'un certain nombre de problèmes – absence de mécanismes de responsabilisation, de contrôle et d'évaluation efficaces, manque de capacités et pénurie de spécialistes des questions de genre, surtout dans les ministères concernés, ressources humaines et financières insuffisantes¹⁰. Il ressort également de l'examen que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes jouent un rôle critique dans l'intégration de la problématique hommes-femmes aux politiques nationales de développement.

⁸ Union parlementaire, Les Femmes dans les parlements nationaux : situation au 31 mai 2009. Disponible sur le site <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm>.

⁹ Voir E/CN.6/2006/CRP.7. Consultable à l'adresse <http://www.un.org/women/watch/daw/csw50/documents.htm>.

¹⁰ Voir E/CN.6/2005/2 et Corr. 1.

13. L'analyse des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté a cependant révélé que les gouvernements avaient laissé passer des occasions décisives de recenser et traiter de façon exhaustive les questions essentielles de l'égalité hommes-femmes (voir A/62/187, par. 73). Alors que l'objectif de l'égalité des sexes est de plus en plus présent dans les politiques publiques, son inscription dans les programmes reste très insuffisante^{9, 10}.

14. Un certain nombre d'États Membres et d'entités des Nations Unies ont indiqué dans leur contribution au présent rapport comment ils avaient tenu compte des sexospécificités dans leur stratégie nationale de développement. Le Gouvernement du Yémen a intégré la problématique hommes-femmes dans ses politiques nationales et sectorielles et notamment dans son plan quinquennal de développement et de lutte contre la pauvreté (2006-2010). L'Agence nationale chypriote de défense des droits des femmes s'est attachée à promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans l'ensemble des politiques nationales et des programmes en formant les fonctionnaires concernés aux questions relatives à l'égalité des sexes et à la collecte de données ventilées par sexe ainsi qu'en organisant des ateliers, des séminaires et des conférences. Le programme Red Solidaria d'El Salvador est une stratégie multisectorielle de développement humain contenant des éléments sexospécifiques, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'Éthiopie a adopté pour la période 2005/06-2009/10 un plan de développement accéléré et soutenu contre la pauvreté (PASDEP) qui prévoit des interventions visant à réduire la charge de travail des femmes par l'installation de points d'eau afin que 85 % des Éthiopiens puissent s'approvisionner à moins de 0,5 km de chez eux d'ici à 2010.

15. Avec l'assistance d'UNIFEM, le Gouvernement du Kirghizistan a étoffé les systèmes de suivi sexospécifique des plans de développement nationaux et de calcul du coût des actions prioritaires en matière d'égalité des sexes. Le PNUD a aidé la Jordanie à intégrer la problématique hommes-femmes dans son programme exécutif national (2007-2009). Il a également facilité la participation des organisations féminines de la société civile à la rédaction du texte de l'Initiative nationale en faveur du développement social à Djibouti.

16. Le PAM a soutenu la formation à l'égalité des sexes dispensée aux fonctionnaires participant au programme stratégique de réduction de la pauvreté. ONUSIDA a produit un guide d'action et de lutte contre le VIH/sida afin d'aider les gouvernements nationaux à mieux tenir compte des sexospécificités dans leurs stratégies nationales.

17. Un certain nombre d'États Membres (Algérie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Danemark, El Salvador, Fédération de Russie, Finlande, Mexique, Serbie, Trinité-et-Tobago et Yémen) ont exposé leurs plans d'action et leurs stratégies pour promouvoir l'égalité des sexes ou ont fait état de mesures législatives (Bosnie-Herzégovine, Chine, Chypre, Finlande et Viet Nam) et de mécanismes nationaux (Finlande et Viet Nam), sans toutefois préciser en quoi ces dispositifs facilitaient l'introduction de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies nationales de développement.

Augmenter les allocations de ressources pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

18. La concrétisation des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes passe par la prise en compte plus attentive des facteurs propres à chaque sexe dans les stratégies et les plans d'action nationaux. L'affectation de ressources suffisantes est un élément critique à cet égard. Malgré les preuves de plus en plus nombreuses du bien-fondé économique de l'égalité hommes-femmes et les appels en faveur de l'intégration des sexospécificités dans les politiques économiques et les mécanismes de financement public, la promotion de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes n'a pas bénéficié systématiquement de ressources adéquates¹¹.

19. Certains États Membres ont chiffré les ressources qu'ils consacrent à la promotion de l'égalité des sexes : le Mexique a inscrit une enveloppe de 8 981,6 millions de pesos (678,7 millions de dollars) à cette fin dans son budget fédéral de 2009. Un montant de 4 300 milliards de yens (44,9 milliards de dollars) a été affecté à la promotion de l'égalité des sexes dans le budget du Japon pour 2009, soit une augmentation d'environ 2,7 % par rapport à 2008.

20. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a conçu un portail d'information sur le Web (lancement prévu en octobre 2009) qui proposera des exemples de bonnes pratiques d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques des États membres de la Commission. Les liens du portail renverront également à des trousseaux à outils, à des manuels et à des directives concernant la budgétisation pour l'égalité des sexes.

21. Des initiatives de budgétisation favorisant l'égalité des sexes, avec l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes dans les budgets et des allocations de ressources subordonnées aux engagements souscrits en faveur de l'égalité hommes-femmes, ont été lancées dans plus de 60 pays durant la dernière décennie. Mais beaucoup étaient de simples analyses de budget sans grande portée en termes d'application et étaient davantage axées sur les dépenses que sur le volet recettes. De plus, elles ont souvent privilégié les secteurs sociaux plutôt que les secteurs productifs.

22. Plusieurs États Membres (Belgique, Chypre, Finlande, Japon, Mexique, Viet Nam et Yémen) ont déclaré avoir pris des initiatives budgétaires favorisant l'égalité des sexes, notamment par la voie législative, afin d'assurer une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les processus de planification. C'est ainsi que la Belgique a promulgué en 2007 une loi qui institue notamment l'intégration des facteurs sexospécifiques dans les budgets et l'établissement de « notes de genre » indiquant les crédits affectés aux actions en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. La circulaire relative au budget de 2009 mentionnait le caractère obligatoire de la budgétisation à dimensions sexospécifiques, tout en indiquant que la priorité irait dans un premier temps à la sensibilisation et à la formation. La loi vietnamienne sur l'égalité des sexes et la stratégie relative à l'amélioration de la condition de la femme (2000-2010) contient des dispositions claires concernant la budgétisation des activités en matière d'égalité des sexes. Conformément aux instructions du Ministère des finances, 93 % des ministères et

¹¹ Voir E/CN.6/2008/5.

des organismes gouvernementaux ont prévu dans leurs budgets annuels des ressources destinées à des activités en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

23. Une Direction générale de la budgétisation sexospécifique a été créée en 2007 au ministère des finances du Yémen. En 2007 et 2008, le Comité national des femmes du Yémen a participé aux réunions du comité technique des budgets sectoriels et locaux. L'Institut national des femmes du Mexique a publié des manuels et des guides de budgétisation sexospécifique et a collaboré avec les commissions de l'égalité des sexes de la Chambre des députés et du Sénat ainsi qu'avec le Ministère des finances.

24. En 2008, le Centre pour les femmes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine a créé en collaboration avec UNIFEM un groupe de travail spécial chargé d'étudier et analyser les règles budgétaires afin de donner force obligatoire aux analyses ventilées par sexe et à la planification intégrant la dimension de genre, conformément aux recommandations formulées par le Conseil de l'Europe et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Avec le soutien d'UNIFEM, le Gouvernement du Kirghizistan a adopté la budgétisation à dimensions sexospécifiques dans le cadre de son programme de réforme de la gestion des finances publiques.

25. L'ancrage durable des initiatives de budgétisation à dimensions sexospécifiques nécessite un effort de sensibilisation et de renforcement des capacités¹¹. Chypre a organisé en 2008 un séminaire sur les « budgets-genre » pour les acteurs concernés, dont le Ministère des finances et la Commission des finances du Parlement. La CESAO a organisé un atelier régional sur le même thème dans presque tous ses États Membres à l'intention des représentants des ministères de la planification et des finances et a dispensé des services de consultation et d'assistance technique à plusieurs de ses membres, dont Bahreïn, la Jordanie et le Yémen.

26. Plusieurs entités des Nations Unies ont soutenu les initiatives de budgétisation à dimensions sexospécifiques lancées aux niveaux national et local et ont renforcé leurs propres capacités pour soutenir les activités dans ce domaine. Le PNUD a appuyé le renforcement des capacités des bureaux de pays et des principaux acteurs en matière de collecte et d'utilisation de données ventilées par sexe à des fins d'analyse sexospécifique des budgets, notamment au Maroc et en Tunisie. UNIFEM a collaboré avec les ministères des finances de 20 pays pour mettre au point des outils et des mécanismes de suivi des engagements en faveur de l'égalité des sexes. ONUSIDA a aidé des pays à privilégier davantage la budgétisation à dimensions sexospécifiques dans leurs stratégies nationales de lutte contre le VIH et le sida.

27. Les ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes dans les pays développés et les pays en développement risquent de diminuer sous l'effet de la crise économique. Le budget à dimensions sexospécifiques est un outil important en ce sens qu'il permet d'inscrire dans les mesures de sortie de la crise économique et financière des ressources suffisantes pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

IV. Accès des femmes au plein emploi et au travail décent

28. Bien que leurs chances de trouver du travail aient augmenté ces dernières années, les femmes risquent davantage que les hommes de se retrouver dans des emplois précaires, mal payés, sans protection sociale, droits fondamentaux ou possibilité de s'exprimer¹². Selon des statistiques récentes les femmes occupent aujourd'hui près de 40 % de tous les emplois rémunérés non agricoles dans le monde, contre 36 % en 1990. Malgré cette progression, le taux d'activité des femmes était estimé à 52,6 % en 2008, contre 77,5 % pour les hommes. Par ailleurs, le taux de chômage mondial des femmes atteignait cette même année 6,3 %, contre 5,9 % pour les hommes¹³.

29. En 2008, le secteur tertiaire représentait 46,3 % de tous les emplois féminins (contre 41,2 % pour les hommes)¹³, avec des chiffres allant de 84,4 % dans les pays développés et l'Union européenne à 18,2 % en Asie du Sud. La part de l'emploi féminin dans l'agriculture a décliné à 35,4 % en 2008 contre 42,9 % en 1998, mais elle est restée élevée en Afrique subsaharienne (64,3 %) et en Asie du Sud (64,5 %)¹³.

30. Le meilleur accès des femmes au marché du travail devrait faire partie intégrante des politiques et stratégies nationales de développement. Un certain nombre d'États Membres ont fourni des données sur la situation actuelle des femmes sur le domaine de l'emploi. La Bosnie-Herzégovine a cité des taux de chômage de 26,8 % pour les femmes et de 21,4 % pour les hommes en 2008. En Serbie, les femmes représentent 44 % de la population active occupée et 54,3 % des sans-emploi.

31. Certains États Membres ont mentionné une amélioration de l'accès des femmes aux possibilités d'emploi. La part des femmes âgées de 25 ans ou plus ayant un emploi a augmenté de 2,2 % entre 2007 et 2008 en Jamaïque, en raison surtout de nouveaux débouchés dans le secteur des services (commerce en gros et au détail, transports, industrie tertiaire, services communautaires et sociaux). Au Qatar, le taux de participation des femmes à la vie active a atteint 49,3 % en 2007, contre 40,6 % en 2004. Plus de 50 % des investisseurs intervenant sur le marché des valeurs mobilières de Doha sont des femmes d'affaires qataries. Le Yémen a fait savoir que l'emploi des femmes dans la fonction publique était passé de 10,6 % de l'effectif total en 2004 à 33 % en 2007.

32. Certains États Membres ont indiqué avoir introduit des dimensions sexospécifiques dans leur législation du travail, leurs politiques et leurs stratégies afin d'améliorer l'accès des femmes à l'emploi. Ont ainsi été cités des mesures législatives (Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Chili, Chypre et Grèce), des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement conçus pour combattre les a priori sexistes dans le choix des études et des carrières (Jamaïque) et la création de nouveaux services améliorés pour la garde des enfants (Belgique).

33. Avec l'appui du PNUD, le Ministère de l'économie et du développement régional de Serbie a créé 261 nouveaux emplois, dont 114 ont été pris par des femmes. En 2008, le PAM a facilité la participation de 935 000 femmes à des activités du programme vivres pour la formation et de 1,8 million de femmes à des

¹² OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, 2008.

¹³ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, 2009.

activités vivres-contre-travail. Les cours de formation ont aidé les femmes à acquérir des qualifications pratiques telles que la lecture et le calcul et à accroître ainsi leurs chances de trouver un emploi rémunéré.

34. Le partage inégal des tâches non rémunérées (s'occuper des enfants notamment), limite la capacité des femmes de s'investir pleinement dans le marché du travail¹⁴. Plusieurs pays (Australie, Finlande, Malte, Singapour) ont fait état d'un certain nombre d'initiatives en faveur d'un meilleur partage des responsabilités entre les femmes et les hommes. Malte a adopté des « normes nationales relatives au télétravail », applicables aux secteurs public et privé, afin de promouvoir les emplois flexibles et le partage plus équilibré des responsabilités familiales. Le Bélarus a pris en compte les spécificités propres à chaque sexe dans sa réforme du Code du travail de manière à renforcer le rôle des parents. Le groupe de travail tripartite sur l'amélioration des perspectives d'emploi des femmes, composé de représentants des syndicats, du patronat et du Gouvernement, a lancé le programme « 30 minutes pour l'emploi », qui consiste à trouver des emplois de proximité aux femmes qui ne travaillent pas. Le PAM a constaté que les horaires flexibles, le travail posté et l'existence de garderies facilitaient la participation des femmes aux activités vivres-contre-travail.

35. Les interventions des pouvoirs publics et du législateur se traduisent notamment par l'ouverture de crèches et garderies d'un prix abordable et par l'introduction du congé maternel, paternel et parental; elles sont indispensables pour assurer la participation équitable des femmes comme des hommes au marché du travail, mais restent à ce jour ciblées d'abord sur les femmes. Depuis 2007, le ministère du développement social du Mexique coordonne des services de crèche et de garderies pour les mères qui travaillent. Malte a créé un système d'allocation de garde d'enfant qui a permis d'améliorer la qualité et la disponibilité des garderies. Ce dispositif consiste à octroyer une aide financière aux parents qui travaillent, et cela jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant, afin d'alléger leurs frais de garde.

36. En 2008, Singapour a modifié sa législation pour porter la durée du congé de maternité de 12 à 16 semaines et a pris une série de mesures « mariage et parentalité » qui institue notamment le congé parental pour les deux parents. Chypre a également porté la durée légale du congé de maternité de 16 semaines à 18 pour les mères biologiques et de 14 semaines à 16 pour les mères adoptives. La nouvelle législation prévoit que la mère peut prendre chaque jour une heure sur son temps de travail pour s'occuper de son enfant ou l'allaiter, et cela pour une durée pouvant aller jusqu'à neuf mois après l'accouchement ou à partir du premier jour du congé de maternité dans le cas d'une adoption. En vertu de la nouvelle législation du travail équatorienne, chaque nouveau père a droit à un congé payé de 10 jours à compter de la naissance de son enfant, avec possibilité de prolongation dans le cas d'une adoption ou si la mère ou l'enfant sont malades.

37. La garantie d'un travail décent fait partie intégrante des efforts engagés pour intégrer les femmes au développement. Les femmes sont souvent cantonnées dans des emplois précaires et mal payés qui ne leur donnent pas voix au chapitre. La ségrégation professionnelle n'a pas disparu, et l'écart salarial hommes-femmes persiste partout dans le monde. On estime qu'il se situe entre 3 % et 51 %, soit 17 %

¹⁴ Voir E/CN.6/2009/2.

globalement en moyenne¹⁵. Ainsi, il était de 13 % en 2008 en Belgique. En Finlande, les femmes gagnent environ 20 % de moins que les hommes dans tous les secteurs d'activité.

38. Plusieurs États Membres ont agi pour lutter contre les discriminations directes et indirectes à l'égard des femmes au travail (harcèlement sexuel, licenciements pour cause de grossesse et de maternité, rémunérations inégales). La loi grecque relative à l'égalité de traitement des femmes et des hommes en matière d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle contient des dispositions sur le harcèlement au travail et l'indemnisation des victimes. Elle interdit spécifiquement la discrimination à l'encontre des femmes enceintes et des mères d'enfants nouveau-nés. L'Australie et le Chili ont légiféré pour promouvoir le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. La Finlande, où l'écart salarial est élevé, a lancé en 2006 un programme tripartite travail égal-salaire égal et a chargé un groupe de suivi de haut niveau d'évaluer les résultats de l'initiative.

39. Un certain nombre d'États Membres se sont attachés à réduire la ségrégation professionnelle horizontale hommes-femmes sur le marché du travail, en encourageant notamment les femmes à travailler dans des secteurs traditionnellement masculins. L'agence nationale de la formation et de l'emploi de la Jamaïque a introduit dans ses programmes de formation une composante sexospécifique qui a fait grimper en flèche les inscriptions de femmes et des filles dans les disciplines techniques et autres secteurs d'activité non traditionnels. La Finlande s'est attaquée aux discriminations multiples subies par les femmes issues des minorités et des migrantes sur le marché de l'emploi, avec notamment des programmes d'apprentissage, d'alphabétisation et de qualification et une campagne d'information sur les besoins des travailleurs migrants en direction des employeurs.

40. Quelques initiatives ont visé à améliorer la situation des femmes aussi bien dans l'emploi public que dans l'entreprise privée. En Finlande, les entreprises employant plus de 30 personnes et les établissements d'enseignement sont tenus d'établir un plan annuel pour l'égalité des sexes assorti d'une évaluation de la parité, de mesures d'amélioration et d'un bilan du plan de l'année précédente. Le plan, établi en coopération avec le personnel, prévoit des sanctions en cas de non-application. Le Gouvernement du Mexique a noué des partenariats avec 177 organisations publiques et privées entre 2003 et 2008. L'initiative, qui visait à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre le harcèlement sexuel et la discrimination des femmes à l'embauche et dans les programmes de formation et de perfectionnement, a bénéficié à plus de 300 000 travailleuses.

41. Les États Membres sont conscients de la nécessité de recueillir des données ventilées par sexe fiables et comparables sur la part respective du travail rémunéré et du travail non rémunéré, notamment en faisant des enquêtes de budgets-temps. Le Mexique a indiqué qu'en 2008 les femmes mexicaines avaient travaillé en moyenne 66,6 heures par semaine (travail rémunéré et travail non rémunéré confondus) soit 10 heures de plus que les hommes. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fourni une assistance technique à un certain nombre d'instituts nationaux de la statistique (Colombie, Chili, République dominicaine, Honduras, Pérou et Uruguay) désireux de produire des statistiques par sexe et de

¹⁵ Confédération syndicale internationale, « L'écart salarial entre hommes et femmes », 2008. Disponible à l'adresse <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/gap-1.pdf>.

faire évaluer leurs projets d'enquête de budget-temps et de mesure du travail non rémunéré.

Promouvoir l'entrepreneuriat féminin

42. La promotion de l'entrepreneuriat féminin prend une place croissante dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement économique¹⁶. Les entreprises féminines sont souvent de petite taille et précaires, car les femmes n'ont qu'un accès et un contrôle limités quant à des ressources telles que la terre, le crédit, la technologie, l'information et les marchés¹⁶. Un certain nombre de gouvernements et d'entités des Nations Unies ont pris des initiatives pour atténuer les difficultés rencontrées par les femmes chefs d'entreprise, sous forme notamment de dispositifs de renforcement des capacités et de microfinance.

43. Le Ministère finlandais de l'emploi et de l'économie a créé un groupe de travail pour l'entreprise féminine. L'Union turque des chambres de commerce et d'industrie a créé dans 81 provinces un conseil de l'entrepreneuriat féminin chargé de proposer des services de renforcement des capacités et de consultation aux femmes chefs d'entreprise.

44. Le Gouvernement japonais a institué un système de mentorat qui permet aux femmes déjà établies d'aider des candidates à la création d'entreprise. En 2008, la CNUCED a lancé le Prix Women in Business dans ses divers centres Empretec dans le monde. Le prix a été attribué en Jordanie, au Japon et en Ouganda à des femmes chefs d'entreprise qui avaient utilisé les services de développement de l'entreprise du Centre Empretec-CNUCED de leur pays et s'étaient distinguées par des idées commerciales innovantes, des créations d'emplois et un chiffre d'affaires en croissance.

45. Certains États Membres et des entités des Nations Unies ont fait état de la création de systèmes de microfinance pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et créer des emplois. Au Mexique, le Fonds de microfinance pour les femmes rurales accorde des prêts d'un montant de 1 500 à 6 000 pesos (108-432 dollars) à des femmes pauvres pour une durée allant de 4 à 12 mois. Entre janvier et juin 2008, il a déboursé 169,5 millions de pesos (15,6 millions de dollars) par l'intermédiaire de 22 institutions de microfinance et a prêté 595 millions de pesos (54 687 500 dollars) à 190 405 femmes. En collaboration avec la Fondation pour les femmes chefs d'entreprise et la Garanti Bank, le gouvernement turc a lancé un programme d'aide à l'entrepreneuriat féminin grâce auquel les femmes chefs de PME peuvent obtenir des prêts substantiels (jusqu'à 30 000 dollars). La Chine a elle aussi aidé des femmes à créer leur entreprise avec son système de microcrédit, de consultation et d'information.

46. Dans le cadre de son programme d'entrepreneuriat destiné aux femmes chargées de famille, la Colombie a octroyé 10 468 micro-prêts d'un montant total de 13 153 millions de pesos (environ 6,6 millions de dollars) entre 2006 et 2009. L'un des volets du programme concernait le renforcement des capacités d'activité économique. Le cinquième salon national de l'entreprise féminine s'est tenu en 2008; 29 entreprises et 352 patronnes de micro-entreprise y ont participé. Le Fonds de solidarité pour la micro-entreprise familiale d'El Salvador a accordé des prêts à des micro-entreprises et aidé des femmes chargées de famille. La Banque

¹⁶ OIT, « L'égalité hommes-femmes au cœur du travail décent », 2009, Genève.

vénézuélienne pour la promotion de la femme a proposé des micro-prêts et des formations à la création d'entreprise et à la gestion de projets.

47. Les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin ont privilégié le renforcement des capacités. Les programmes Empretec de la CNUCED ont dispensé des formations afin de mieux préparer les femmes à profiter des débouchés créés par l'ouverture des marchés. En collaboration avec le Golda Meir Mount Carmel International Training Centre d'Haïfa, la CEE organise deux fois par an des ateliers de renforcement des capacités de l'entreprise féminine, avec la participation de divers acteurs de pays d'Asie centrale – gouvernements, organismes d'aide aux petites et moyennes entreprises, ONG de promotion de la petite entreprise, organisations patronales féminines et femmes chefs d'entreprise.

48. Dans le cadre de son programme de secours et de services sociaux, l'UNRWA a ouvert 65 centres spécialisés pour former des femmes chefs d'entreprise dans des domaines comme l'initiation à l'informatique, la coiffure, la couture et l'artisanat traditionnel. Au Liban, des pépinières d'entreprises, comprenant notamment un salon de coiffure et des ateliers de couture, ont vu le jour dans deux camps dans le cadre d'une stratégie de lutte contre le chômage parmi les femmes.

49. Dans le cadre de son projet Women Leading for Livelihoods, qui vise à promouvoir l'indépendance économique et sociale des femmes et des filles réfugiées à travers le monde, le HCR est intervenu dans un certain nombre de pays (Brésil, Géorgie, Kenya, Maroc, République démocratique du Congo et Serbie) pour promouvoir l'initiation à l'informatique, l'alphabétisation et la formation professionnelle, les nouvelles techniques agricoles, l'accès aux marchés et au microcrédit, et a ouvert des centres d'aide à la micro-entreprise et des crèches, La Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales a créé un Centre femmes et technologie pour la région arabe afin d'aider les femmes et les filles à devenir des acteurs clefs de l'entreprise et de l'innovation dans le secteur des technologies de l'information et des communications.

50. En association avec l'Equity Bank, le PNUD a lancé au Kenya une initiative visant à améliorer l'accès des femmes chefs de PME aux financements et à la formation commerciale. Le programme comprenait un volet renforcement des capacités destiné à accroître la compétitivité des entreprises féminines. Le PNUD a également appuyé la création de petites et moyennes entreprises à Bahreïn; 73 % des bénéficiaires étaient des femmes. Il a par ailleurs aidé le Ministère serbe de l'économie et du développement régional à créer un programme d'aide à travail indépendant destiné aux femmes licenciées de leur entreprise.

V. Accès des femmes à la protection sociale

51. Les régimes de protection sociale améliorent le bien-être et la sécurité des citoyens car ils les protègent contre la précarité et la misère¹⁷, par exemple en période de chômage, en cas de maladie ou dans leurs vieux jours; ils doivent donc former l'un des piliers des stratégies nationales de développement. Or, bien que

¹⁷ OIT, « Protection sociale : investir à toutes les étapes du cycle de vie pour la justice sociale, la réduction de la pauvreté et le développement durable », 2003, Genève.

l'accès à la protection sociale soit reconnu comme un droit fondamental de chaque individu, la plupart des hommes et des femmes sont insuffisamment protégés¹⁸.

52. De nombreux pays ont toutefois su innover en mettant en place des régimes d'assurance chômage, de couverture maladie universelle et de minimum vieillesse qui ont grandement contribué à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les programmes d'allocations pour enfants ont eu des résultats positifs sur la santé, la nutrition et l'éducation des enfants. L'allocation retraite contribue à réduire les inégalités de revenus et de qualité de vie entre les femmes et les hommes à l'âge de la vieillesse et améliore le bien-être des ménages. Reste que de nombreuses femmes n'ont qu'un accès limité à la protection sociale, surtout si elles ont un emploi précaire ou un travail non rémunéré et ne peuvent de ce fait cotiser aux caisses d'assurance privée et épargner pour l'avenir. Les prestations en espèces sous forme d'allocations familiales ou d'allocations pour enfant étoffent le revenu des femmes et aident les familles à faire face à leurs dépenses liées aux enfants; elles augmentent également le bien-être des familles par leurs retombées positives sur l'éducation, la santé et l'état nutritionnel.

53. Des mesures innovantes ont été prises au niveau national pour élargir l'application et la couverture des régimes de sécurité sociale. Le programme Mariage et parentalité de Singapour lancé en 2008 propose une aide financière aux parents, à savoir une allocation de 4 000 dollars pour le premier et le deuxième enfants, portée à 6 000 dollars pour les deux enfants suivants, afin de couvrir les dépenses supplémentaires des familles durant les grossesses et au moment des naissances. Conformément au Plan d'action relatif à l'application de l'accord général (2008-2010) conclu entre les fédérations syndicales, l'organisation patronale et l'État, la Fédération de Russie a pris des mesures pour protéger les mères, les enfants et les personnes ayant des responsabilités familiales.

54. Le régime d'assurance-chômage en vigueur en Turquie depuis mai 2008 prévoit le versement d'aides sociales par le biais du fonds d'indemnisation du chômage au profit des femmes nouvellement employées et des chômeurs et chômeuses âgés de 18 à 29 ans. Le Viet Nam s'est attaché à renforcer la protection sociale des femmes dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté en accordant des crédits à taux préférentiels par le biais de son Fonds national pour l'emploi ainsi que par des financements à court terme pour l'éducation et la santé.

55. Des histoires professionnelles plus courtes ponctuées d'interruptions pour cause de maternités, des salaires plus bas et des départs à la retraite plus précoces : tous ces éléments contribuent à réduire le montant des pensions généralement servies aux femmes¹⁹. Certains pays réforment leurs régimes de retraite afin de couvrir les besoins financiers des femmes âgées. Le Qatar a fait savoir que 68,9 % de ses 7 028 retraités étaient des femmes. En 2008 et 2009, le Gouvernement australien a entamé un vaste examen de son système de retraites afin d'en améliorer le dispositif et a introduit une série de nouvelles dispositions d'un coût de 14,2 milliards de dollars. La réforme introduit des changements structurels majeurs et relève le montant des prestations servies; elle devrait améliorer considérablement le sort des femmes, qui sont plus tributaires que les hommes de leurs allocations retraite à l'âge de la vieillesse.

¹⁸ OIT, *Rapport sur le travail dans le monde, 2008*, Genève.

¹⁹ Banque mondiale, « Impacts sexospécifiques de la réforme des pensions », Washington, avril 2004, disponible sur le site <http://www1.worldbank.org/prem/PREMNotes/premnotes85.pdf>.

56. Certains États Membres ont des politiques sociales d'aide aux femmes ayant des besoins particuliers. Le Qatar loge gratuitement les femmes démunies, à commencer par les veuves et les divorcées. Le Conseil suprême des Femmes de Bahreïn a recommandé la création d'un fonds d'aide aux femmes divorcées. Le Yémen a créé des fonds, dont le Fonds d'aide sociale et le Fonds social pour le développement, qui fournissent une assistance juridique et financière aux femmes à faible revenu, notamment à celles qui sont victimes de violences familiales.

57. Dans le cadre de son programme de secours et de services sociaux, l'UNRWA a continué de fournir des aides en espèces et en nature aux femmes réfugiées, y compris à celles qui ont épousé des non réfugiés. Le PAM a déployé des filets de protection au moyen de ses divers programmes (alimentation scolaire, santé maternelle et infantile et nutrition, VIH/sida, vivres pour la création d'actifs, bons d'alimentation et allocations en espèces).

VI. Coopération internationale au service du développement

58. La coopération internationale au service du développement demeure un mécanisme important pour financer les initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes². Les documents issus des réunions intergouvernementales de 2008, notamment la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme²⁰ et la réunion d'examen du Consensus de Monterrey sur le financement du développement²¹, mettent en avant l'importance des financements pour l'égalité homme-femme.

59. Le déficit de financement à combler pour atteindre l'OMD 3 dans les pays à faible revenu se situe dans une fourchette allant de 8,6 milliards pour 2006 à 23,8 milliards de dollars en 2015²². Pour la période 2001-2005, seuls 5 des 20 milliards de dollars d'aides bilatérales versés à des secteurs particuliers sont allés à des activités dont l'objectif principal ou primordial était la promotion de l'égalité des sexes. Les deux tiers de ce financement sont allés à des projets sociaux, essentiellement la santé et l'éducation, une infime partie des fonds allant à la promotion de l'égalité des sexes dans des domaines tels que l'agriculture, les infrastructures ou la finance²³. La crise économique et financière va sans doute entraîner une diminution des aides publiques au développement²⁴, ce qui risque d'avoir un impact négatif sur l'intégration des sexes dans les politiques et les stratégies nationales de développement.

60. L'égalité des sexes est restée l'un des principes directeurs de la coopération internationale au service du développement dans un certain nombre de pays. Les besoins prioritaires des femmes et des filles ont été pris en compte dans toutes les politiques et tous les projets du programme de coopération de l'Australie, d'un

²⁰ Voir E/2008/27 (Supp)-E/CN.6/2008/11 (Supp).

²¹ Voir A/CONF.212/7.

²² Grown, C. *et al.*, « The financial requirements of achieving gender equality and women's empowerment », Washington, Banque mondiale, 2006.

²³ Comité d'aide au développement de l'OCDE, « Aide pour l'égalité homme-femme 2001-2005 », Paris, 2007.

²⁴ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2009* (état à la mi-2009), publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.II.C.2.

montant de 3,7 milliards de dollars. Le Gouvernement australien travaille avec des partenaires de développement pour évaluer et suivre l'impact de la crise sur les pays en développement dans leur région. En mars 2008, le Ministre danois de la coopération pour le développement a lancé l'Appel mondial en faveur de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement afin d'appeler l'attention du monde entier sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et a réussi à mobiliser des engagements en faveur du renforcement du pouvoir d'action des femmes. Le Danemark a promis de doubler ses aides financières pour les femmes en Afrique (de 200 à 400 millions de couronnes) et 100 millions de couronnes supplémentaires ont été injectées dans un programme lancé en partenariat avec le Libéria autour de l'objectif 3. Le programme se compose de projets de création de revenus et d'accès aux prêts et au microcrédit destinés aux femmes défavorisées vivant dans des communautés pauvres.

61. D'autres pays ont pris des mesures pour aider en priorité les femmes. La Finlande a privilégié les activités de promotion de l'égalité hommes-femmes dans ses contributions à la Banque mondiale. Une bonne partie des 426 millions de dollars octroyés par le Qatar en 2007 à 75 pays en développement étaient destinés à apporter des aides aux femmes, sous forme notamment de services médicosanitaires et sociaux.

62. Certains États Membres ont pris des initiatives spécifiques pour mieux faire ressortir la dimension de l'égalité hommes-femmes dans leurs programmes de coopération. Le Gouvernement portugais exige que toute proposition de projet contienne un examen de la question de l'égalité des sexes, assorti d'une évaluation d'impact et d'une méthodologie. Le Japon tient compte des spécificités propres à chaque sexe à tous les stades de ses programmes d'aide (planification, exécution et évaluation), et cela dans tous les domaines (lutte contre la pauvreté, développement durable ou consolidation de la paix).

63. Certains États Membres ont fourni des aides dans des secteurs précis. La Finlande a intégré des dimensions sexospécifiques dans son Programme d'aide au commerce. L'Australie a appuyé des initiatives visant à réduire la mortalité maternelle en Indonésie avec un programme pluriannuel de santé maternelle et néonatale d'un montant de 49 millions de dollars. Le programme allemand de coopération au service du développement aide les pays partenaires à intégrer les facteurs sexospécifiques dans leur dispositif juridique de développement économique, leurs politiques de l'emploi et leurs programmes de formation professionnelle.

64. Le Gouvernement allemand a par ailleurs appuyé le Programme d'articulation entre les groupes d'entraide et la banque lancé par la Banque indienne de développement agricole et rural afin d'aider les membres de ces groupes, composés pour 90 % de femmes, à accéder au système bancaire. Un total de 49 millions de ménages à faible revenu, soit plus de 30 % de la population rurale, ont ainsi pu bénéficier de services financiers. L'emploi a augmenté de 20 % et les revenus de 30 %, et 20 % des clients sont sortis de la pauvreté. Les dépenses d'alimentation et de santé des ménages ont augmenté de 40 %. L'Allemagne a également soutenu la formation des formatrices de l'Association nationale de la microfinance au Mozambique. Cette formation avait été pensée en fonction du rôle des femmes comme travailleuses et comprenait des cours sur la gestion des finances.

65. Certaines institutions multilatérales ont indiqué avoir aidé des pays en développement dans des domaines précis. Ainsi, l'OMC a utilisé le Cadre intégré renforcé et son initiative Aide pour le commerce pour aider les pays les moins avancés et d'autres pays en développement à s'attaquer aux contraintes sexospécifiques de la libéralisation du commerce et à cerner et corriger les inégalités hommes-femmes dans les objectifs de commerce et de développement.

66. Le lancement en 2007 du plan d'action de la Banque mondiale intitulé Égalité hommes-femmes pour une économie intelligente a contribué à mieux ancrer les dimensions sexospécifiques dans les projets de la Banque et de la coopération financière internationale dans des secteurs économiques tels que l'agriculture et le développement rural, les politiques économiques, la gestion financière, le développement du secteur privé, la gouvernance des affaires publiques et les infrastructures. En janvier 2009, près de 30 millions de dollars avaient déjà été affectés à 149 initiatives dans 73 pays pour une durée de quatre ans. Au-delà de son appui opérationnel, le plan vise à améliorer les connaissances et les statistiques sur la participation des femmes à la vie économique et sur les corrélations entre égalité des sexes, croissance et recul de la pauvreté. Il a permis de mobiliser des ressources pour des projets innovants qui favorisent l'émancipation économique des femmes, avec par exemple une initiative destinée à faciliter le passage des filles de l'école au monde du travail.

VII. Intégration de la dimension hommes-femmes dans l'action menée face à la crise économique et financière

67. La crise économique et financière mondiale actuelle menace les progrès accomplis quant à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement, et cela dans de nombreux domaines, notamment les politiques nationales, les stratégies et les plans d'action pour le développement. On sait que la crise mondiale a des répercussions sexospécifiques qui risquent de frapper de manière disproportionnée les femmes, en particulier les femmes pauvres, migrantes ou issues de minorités¹⁴. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), même s'il est encore trop tôt pour disposer de données statistiques, elle aura probablement une incidence plus négative sur le taux de chômage des femmes que sur celui des hommes dans une grande partie du monde, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes¹³. Le nombre de femmes sans emploi pourrait augmenter de 22 millions en 2009¹³. L'impact différentiel de la crise variera cependant beaucoup d'un pays à l'autre et selon le profil de la ségrégation professionnelle par sexe²⁵.

68. L'analyse des crises antérieures montre que la manière dont les pays utilisent les politiques monétaires et budgétaires pour faire face aux récessions peut également avoir des répercussions démesurées sur les femmes et les filles. La tendance à réduire les dépenses publiques peut avoir des effets adverses sur les services sociaux dont dépendent les femmes et les hommes pauvres. En période de

²⁵ Stephanie Seguino, « The global economic crisis and its gender implications », document établi pour la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-troisième session, New York, 2009.

crise économique, les filles risquent d'être retirées de l'école pour aider aux tâches ménagères, ce qui conduit à une baisse des taux de scolarisation des filles²⁶ et à la fragilisation du développement à long terme de l'ensemble de la société²⁷. Le chômage et la baisse de revenus des ménages risquent d'augmenter le travail non rémunéré, y compris les tâches d'aide à la personne, accompli par les femmes et les filles²⁸, et de faire basculer les femmes dans les emplois précaires de l'économie informelle²⁹. En règle générale, les femmes prennent du travail supplémentaire pour pouvoir fournir à leur famille ce qu'elle n'a plus les moyens de s'offrir³⁰. Comme les tâches d'aidant et le travail non rémunéré n'entrent pas dans le calcul du produit intérieur brut, cet impact des crises est souvent négligé dans les analyses économiques et les mesures correctives.

69. Il importe de traiter la crise économique par des moyens efficaces qui permettront d'éviter la montée de la pauvreté et la mise en péril du développement futur en raison d'un moindre potentiel de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Banque mondiale, par exemple, a calculé que si la crise n'était pas jugulée, le choc financier entraînerait 200 000 à 400 000 décès de nourrissons supplémentaires en moyenne chaque année entre 2009 et 2015³⁰. Une étude couvrant 59 pays en développement révèle que la diminution du PIB se traduirait probablement par des taux de mortalité infantile nettement plus élevés chez les filles que chez les garçons³¹. Les mesures économiques en faveur du développement doivent prévoir des fonds spécifiques pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

70. Les États Membres ont montré par leurs réponses qu'ils étaient conscients de l'impact différentiel que pouvait avoir la crise sur les femmes, et certains ont fait savoir qu'ils avaient pris les mesures d'atténuation voulues. La Finlande a mentionné cet impact différentiel, qui se manifeste notamment par une tendance à

²⁶ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Égalité des sexes : lutter pour la justice dans un monde inégal » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.III.Y.1).

²⁷ Sakiko Fukuda-Parr, « The human impact of the financial crisis on poor and disempowered people and countries », communication à la table ronde interactive sur la crise financière mondiale, tenue en marge de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, New York, 2008. Disponible sur le site <http://www.un.org/ga/president/63/interactive/gfc/sakikop.pdf>.

²⁸ Organisation internationale du Travail, EGM/ESOR/2008/BP.2, document de fond établi pour la réunion du Groupe d'experts sur le partage égalitaire des responsabilités entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'aide à la personne dans le contexte du VIH et du sida, convoquée par la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociale, Genève, octobre 2008.

²⁹ Diane Elson, « International financial architecture: A view from the kitchen », article rédigé pour la revue *Politica Femina*, 2002. Consultable sur le site <http://www.eclac.org/mujer/curso/elson1.pdf>.

³⁰ Mayra Buvinic, « The global financial crisis: assessing vulnerability for women and children, identifying policy responses », communication écrite présentée à la réunion interactive du Groupe d'experts sur la dimension sexospécifique des crises financières, tenue en marge de la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, sur la base d'une présentation PowerPoint de Shwetlena Sabarwal et Nistha Sinha intitulée « Impact of the Financial Crisis on Women and Families », Banque mondiale, février 2009. Disponible sur le site <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/53/panels/financial-crisis/Buvinic.formatted.pdf>.

³¹ S. Baird *et al.* (2007), « Aggregate income shocks and infant mortality in the developing world », World Bank Policy Research Working Paper Series 4346, Washington, 2007.

réduire les effectifs féminins dans la fonction publique. L'Allemagne a relevé que les mesures prises lors de crises antérieures visaient surtout des secteurs économiques à prédominance masculine – témoin les subventions à l'industrie automobile. Les États Membres ont mentionné la nécessité de concevoir des programmes capables de puiser dans le potentiel économique des femmes en promouvant l'emploi dans les secteurs à prédominance féminine et en appuyant les programmes éducatifs ciblés sur les femmes et les filles et la mise au point de produits financiers répondant aux besoins spécifiques des femmes. Ainsi, en juillet 2009, l'Institut national des femmes du Mexique a convoqué une réunion d'experts pour analyser la crise financière et son impact sur l'emploi féminin dans une perspective sexospécifique³².

71. Un certain nombre d'États Membres ont mentionné qu'ils appliquaient une démarche soucieuse de l'égalité hommes-femmes dans l'action qu'ils menaient face à la crise économique et financière. En appliquant une stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les ministères, la Finlande veut s'assurer que les dimensions sexospécifiques des politiques de relance économique sont dûment prises en considération. La Jamaïque étoffe son effectif de coordonnateurs de la question hommes-femmes dans les ministères afin que le souci de l'égalité des sexes soit au cœur de toutes les initiatives prises face à la crise économique.

72. Les mesures de stimulation de l'économie adoptées par le Japon prennent notamment la forme d'aides aux femmes chargées de famille et aux mères au foyer. Le Gouvernement australien a adopté deux trains de mesures économiques dont les femmes ont largement bénéficié, puisqu'elles ont perçu environ 68 % des versements forfaitaires octroyés au titre du premier dispositif. Malgré la crise, Trinité-et-Tobago a décidé de maintenir ses programmes sociaux d'aide à l'autonomie économique des femmes. La Jamaïque a pris des mesures fiscales pour pouvoir investir dans ses infrastructures physiques et sociales et a décidé de protéger les dépenses publiques dans les secteurs sociaux comme la santé et l'éducation. Le FNUAP a collaboré avec les gouvernements afin de promouvoir l'intégration du droit à la santé procréative et au développement social dans les programmes de relance économique.

73. Les entités des Nations Unies ont étudié l'impact potentiel de la crise sur les femmes à la faveur de débats d'experts et de discussions en ligne. À la réunion de la CNUCED sur l'intégration des dimensions sexospécifiques dans les politiques du commerce (2009), les experts ont préconisé l'inscription de la problématique hommes-femmes dans la conception des programmes de relance économique nationaux ainsi que l'extension du microcrédit et des aides gouvernementales aux entreprises féminines. La CNUCED a également organisé en 2009 un symposium public intitulé « La crise économique mondiale et le développement – quelles perspectives pour demain? », durant lequel des représentants des gouvernements et des parlements, de la société civile, du monde intellectuel, du secteur privé et des médias ont analysé les réponses à la crise dans une optique sexospécifique, et notamment leur impact sur l'économie de l'aide à la personne.

³² Rencontre organisée en collaboration avec la Division de l'égalité hommes-femmes de la CEPALC, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et UNIFEM, avec le parrainage de l'International Association for Feminist Economics et le soutien du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur les femmes au Mexique.

74. Le PNUD a lancé une consultation interne en ligne sur son réseau Gender-Net (2009) afin d'évaluer l'impact de la crise économique et financière sur l'égalité des sexes et met la dernière main à une note d'orientation sur les incidences de la crise économique et financière en termes d'égalité des sexes, note qui contient des recommandations et des propositions à l'usage des bureaux de pays.

VIII. Conclusions et recommandations

75. Si la participation des femmes au développement a augmenté dans certains domaines, par exemple au chapitre des objectifs de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement (éducation, emploi et participation à la vie politique), les avancées ont été lentes et inégales d'une région à l'autre. Les priorités et les besoins des femmes ne sont pas systématiquement pris en compte dans les politiques et stratégies nationales de développement. Même là où l'on s'est efforcé d'intégrer la dimension hommes-femmes dans les grandes orientations générales, on est encore loin du compte. La crise alimentaire rend la participation des femmes au développement encore plus difficile dans maintes régions du monde, et la crise économique et financière aura sans doute un impact démesuré sur les femmes, en particulier sur le plan de l'emploi.

76. Malgré les initiatives prises pour inscrire la problématique hommes-femmes dans les mesures pour l'emploi, la création d'entreprises et la protection sociale élaborées dans le cadre de l'effort de développement national, les inégalités entre les hommes et les femmes n'ont pas disparu. Il faut redoubler d'efforts pour intégrer pleinement la dimension des sexes et augmenter les allocations de ressources, notamment par des budgets favorisant l'égalité entre les sexes, et cela dans tous les domaines.

77. De lourdes contraintes continuent de peser sur l'accès des femmes au plein emploi et au travail décent dans de nombreuses régions du monde, malgré les actions engagées pour réduire la ségrégation professionnelle, les disparités de salaire et autres discriminations, pour concilier travail rémunéré et responsabilités familiales et promouvoir un meilleur partage des tâches non rémunérées entre les femmes et les hommes. Les mesures en faveur de l'entrepreneuriat féminin doivent être considérablement étoffées, notamment en direction de l'accès aux services financiers et au renforcement des capacités. Les dispositifs de protection sociale – prestations en espèces, allocations chômage, assurance maladie et retraites – doivent tenir compte des priorités, des besoins et des facteurs de vulnérabilité des femmes et des filles, en particulier dans le contexte de la crise économique et financière.

78. Qu'elles prennent la forme de créations d'emplois ou de mesures de protection sociale, les actions engagées face à la crise doivent procéder d'une démarche attentive aux sexes qui garantira que les progrès réalisés grâce à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont irréversibles. Les ressources nationales et les aides publiques au développement affectées à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans les secteurs productifs, doivent être maintenues tout au long de la crise et au-delà.

79. L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander aux gouvernements, aux organismes du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux

organisations internationales et régionales, aux organisations non gouvernementales, aux sociétés civiles et aux autres acteurs concernés de s'engager dans la démarche suivante :

a) Tenir compte des sexospécificités dans la conception, l'application, le suivi, l'évaluation et la publication des résultats de l'ensemble des politiques, des stratégies et des plans, et cela de manière coordonnée dans tous les domaines de l'action publique, y compris la croissance économique et le développement, la protection sociale et la réduction de la pauvreté;

b) Introduire des dimensions sexospécifiques dans les initiatives locales, nationales, régionales et internationales prises pour faire face à la crise économique et financière, notamment en concevant des mesures incitatives qui prennent en compte la situation des femmes et visent à créer des emplois aussi bien féminins que masculins, à favoriser l'investissement dans les infrastructures physiques mais également sociales, qui tiennent compte de l'économie de l'aide à la personne et maintiennent des niveaux de financements adéquats pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

c) Augmenter la part de l'aide au développement allant à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à travers des activités en faveur de l'égalité mais aussi du renforcement du pouvoir d'action des femmes, et renforcer les mécanismes permettant de mesurer de manière effective les ressources affectées à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines de l'aide publique au développement;

d) Mettre au point des méthodes et des outils permettant d'établir dans tous les secteurs des budgets adaptés aux spécificités de chaque sexe, notamment grâce à des analyses de revenus et de dépenses et au suivi systématique de l'impact;

e) Élaborer et financer des politiques d'emploi volontaristes et antisexistes axées sur la promotion du plein emploi productif et du travail décent pour les femmes et les hommes;

f) Adopter et appliquer des législations et des politiques qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, qui préservent l'équilibre entre travail rémunéré et responsabilités familiales, réduisent la ségrégation professionnelle et promeuvent l'égalité salariale, et procéder à des révisions le cas échéant;

g) Prendre des mesures pour élaborer, financer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques et des programmes à dimensions sexospécifiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, notamment en améliorant l'accès aux ressources financières et en aidant les entreprises féminines à participer à la vie économique et à tirer parti du commerce international, de l'innovation, des transferts technologiques, des connaissances et des formations qualifiantes;

h) S'assurer que les dispositifs de protection sociale tels que l'assurance-maladie, les prestations pour enfant et les allocations familiales, ainsi que l'information sur ces mécanismes, sont largement connus, disponibles et accessibles à tous les travailleurs, y compris ceux qui travaillent dans le secteur informel, et qu'ils n'aggravent pas les discriminations fondées sur le sexe;

i) Associer activement les mécanismes au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les groupes et réseaux de femmes, par des consultations et des réunions participatives, à la formulation des politiques, des

stratégies et des plans d'action nationaux, y compris dans le domaine de la lutte contre la pauvreté;

j) Renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique à collecter des données ventilées par sexe exhaustives, fiables et comparables afin de déterminer les besoins et les priorités des femmes et des filles dans tous les domaines de développement, notamment par des enquêtes de budget-temps.
